

REGLES DE TRADUCTION (avril-2023)

Voici les règles à tenir pour la traduction des descriptions des biens :

Biens pour lesquels la traduction est possible :

- Espagnol** : au-dessus de 400 K€, **exceptés** sur la Côte Basque et Landaise
- Chinois** : au-dessus de 400 K€, **exceptés** pour les demandes d'Alex
- Allemand** : au-dessus de 400 K€, **exceptés** pour les demandes de David
- Russe** : au-dessus de 400 K€, **exceptés** pour les demandes de Tatiana
- Néerlandais** : au-dessus de 400 K€
- Italien** : au-dessus de 400 K€ pour les demandes d'un acquéreur (Elena).
- Arabe** : au-dessus de 400 K€ pour les demandes d'un acquéreur (Yasmine).

- Espagnol** : au-dessous de 400 K€ si exclusivité sur la Côte Basque et Landaise
- Chinois** : au-dessous de 400 K€ pour les demandes d'un acquéreur (Alex)
- Allemand** : au-dessous de 400 K€ pour les demandes d'un acquéreur (David)
- Russe** : au-dessous de 400 K€ pour les demandes d'un acquéreur (Tatiana).
- Italien** : au-dessous de 400 K€ pour les demandes d'un acquéreur (Elena).
- Arabe** : au-dessous de 400 K€ pour les demandes d'un acquéreur (Yasmine).

Dans toutes les langues :

Tous les biens même à moins de 400 K€, en exclusivité, comprenant :

- les fermes atypiques,
- les maisons anciennes de caractère,
- les gîtes, hôtels, chambres d'hôtes,
- les propriétés avec plus de 1 ha de terrain,

Autres cas :

Si le vendeur est étranger, il faudrait réaliser la traduction dans sa langue.

Si un conseiller désire des traductions complémentaires, il les demande au traducteur concerné sur Aby ; si vente : les 1 % correspondant seront à la charge du conseiller.

Afin de prendre en compte la culture, les coutumes, les expressions, et donc d'obtenir généralement un résultat plus professionnel en évitant les erreurs de syntaxe et de grammaire, nous demandons à chacun de traduire en priorité dans sa **langue n°1** :

- Anglais** : Bradley, Andrew, Sandra
- Néerlandais** : Irma, Catherine, Wilco,
- Russe** : Tatiana, Irina, Elena
- Chinois** : Alex, Shuo, Xiangnan, Wanling, Min, Wen
- Espagnol** : Martine, Catherine, Sonia
- Allemand** : David, Catherine, Alina, Alexandra
- Italien** : Elena
- Arabe** : Yasmine

A savoir qu'une fois la traduction réservée sur l'espace traducteur, le traducteur dispose d'un **délai d' 1h00** pour mettre la traduction en ligne, et ce dans un souci de réactivité auprès de nos clients concernant les mises en ligne. (Surtout pour l'Anglais !)

Au-delà de ce délai, la réservation risquera de lui être retirée pour une attribution à un autre traducteur plus disponible, que ce soit dans sa langue n°1 ou 2.

Cette action n'aura alors rien de personnel, mais sera effectuée dans un souci de professionnalisme.

Comme les langues N° 2 seront légèrement moins techniques, nous vous demandons de ne les réaliser que dans un délai supérieur à 24h si elles ne sont toujours pas réservées, (sauf pour l'anglais où le délai est réduit à 1h00), ou si urgences, demande individuelle, ou bien si les traducteurs prioritaires ne sont pas disponibles rapidement, et avec Daniel en copie.

Pour les **langues n°2**, voici les traducteurs concernés :

- Anglais** : Catherine, Martine,
- Espagnol** : Bradley.

Pour les biens ayant déjà été traduits sous une ancienne référence ; le traducteur originel est responsable de sa traduction et devra apporter les modifications éventuelles lors d'un changement de numéro de référence, sur demande de l'agent en charge.

Les modifications ne peuvent pas être demandées à un traducteur différent.

Dans tous les cas, avant de demander une traduction, les descriptifs doivent être vérifiés par les coachs.

Les traducteurs nous informeront sur des erreurs éventuelles décelées sur un descriptif.

Fait en 2 exemplaires dont un original est remis à chacune des parties :

Lignes : 0

Mots : 0

Chiffres : 0

Rayés nuls

A Tarbes, le 4 avril 2024

Le Mandataire

Mme Emilie RODRIGUEZ

Le Mandant - gérant de la SARL ABAFIM

M. Daniel FOURCADE